

COVID-19 – Précisions sur le port du masque au travail : message du coordonnateur municipal de la sécurité civile et du conseiller en santé et sécurité au travail

Depuis le début de la pandémie, les membres du personnel ont fait preuve d'agilité et d'adaptabilité. Un nouveau défi frappe à notre porte, celui du port du masque. Les enjeux et consignes concernant cette nouvelle réalité nous sont présentés dans cette vidéo par Gaétan Drouin, coordonnateur municipal de la sécurité civile, et Christian Lortie, conseiller en santé et sécurité au travail. Ces derniers précisent certains éléments, notamment sur le port d'un masque de procédure au lieu d'un couvre-visage.

Visionnez la capsule de Gaétan Drouin et Christian Lortie : https://youtu.be/xzQ_7cexJyc

Voici les informations mises à jour le jeudi 13 août, à 16 h :

- Mise à jour dans la section *La prévention, c'est primordial!* sous l'onglet *Port du masque en milieu de travail* :
 - Ajout d'informations importantes sur les consignes relatives au port du masque au travail.
 - Ajustement de la *Procédure pour l'utilisation du masque en milieu de travail*.

Page Internet dédiée aux employés

Pour rester informé, consultez le www.ville.levis.qc.ca/employes. Nous vous invitons donc à **consulter et à rafraîchir périodiquement cette page** afin d'obtenir les informations actualisées.

Ligne téléphonique et courriel dédiés aux employés

Pour toute question, commentaire ou préoccupation quant à la situation actuelle, vous êtes invités à composer le **418 835-8299** ou à écrire à infocovid19@ville.levis.qc.ca. Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique. Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.